

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2013

GARANTIR L'AVENIR ET LA JUSTICE DU SYSTÈME DE RETRAITES - (N° 1400)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENTN^{os} 2219 à 2233présenté par
Mme Fraysse

ARTICLE 3

Supprimer l'alinéa 18.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs s'opposent à ce que le comité puisse formuler des recommandations visant inévitablement à allonger encore davantage la durée de cotisation ouvrant droit à une retraite sans décote.

Ces amendements identiques ont été déposés par 15 députés :

Adt n°	2219	de	Mme	Jacqueline Fraysse
Adt n°	2220	de	M.	André Chassaigne
Adt n°	2221	de	M.	Marc Dolez
Adt n°	2222	de	M.	François Asensi
Adt n°	2223	de	M.	Bruno Nestor Azerot
Adt n°	2224	de	Mme	Huguette Bello
Adt n°	2225	de	M.	Alain Bocquet
Adt n°	2226	de	Mme	Marie-George Buffet
Adt n°	2227	de	M.	Jean-Jacques Candelier
Adt n°	2228	de	M.	Patrice Carvalho
Adt n°	2229	de	M.	Gaby Charroux
Adt n°	2230	de	M.	Alfred Marie-Jeanne
Adt n°	2231	de	M.	Jean-Philippe Nilor
Adt n°	2232	de	M.	Nicolas Sansu
Adt n°	2233	de	M.	Gabriel Serville